

PRIVILÈGES :—

“ créances privilégiées au même rang sont payées par concurrence	1985
“ ordre à observer entre les créanciers subrogés	1986 à 1988
“ de la couronne	1989
“ de ceux qui ont droit à la séparation de patrimoine	1990
“ sur quels biens peut avoir lieu	1992
“ sur la totalité des meubles ou sur partie	1993
“ ordre des privilèges sur les meubles	1994
“ frais de justice	1994, 1995
“ frais dans l'intérêt commun	1994, 1996
“ dixme	1994, 1997
“ vendeur	1994, 1998, 1999, 2000
“ gagistes et ordre entr'eux	2001
“ frais funéraires	2002
“ frais de dernière maladie	2003
“ taxes municipales	2004
“ locateur	2005
“ domestiques, fournisseurs	2006
“ privilèges sur les immeubles	2009 à 2014
“ comment se conservent les privilèges sur les immeubles ..	2015
“ et <i>Vide</i> ENREGISTREMENT DES DROITS RÉELS.	
“ de l'effet des privilèges et de leur extinction :— <i>Vide</i> HYPOTHÈQUES.	
“ Comment se conservent :— <i>Vide</i> ENREGISTREMENT.	
“ sur les bâtiments marchands	2383, 2384
“ sur la cargaison	2385
“ sur le fret	2386
“ relatifs aux dommages sur abordage, à la contribution ..	2387
“ pour avaries et aux frais de sauvetage	2384, 2387
PRIX DE VENTE, obligation de le payer	1532
“ où doit être payé	1533
“ en quel cas porte intérêt	1534
“ quand peut être retenu	1535
“ pénalité faute de paiement	1537 à 1540
“ ne peut être demandé s'il y a action en résolution ..	1541
“ défaut de paiement sur vente de meubles	1543, 1544

PRIX FAIT :— *Vide* FORFAIT.PROCURATION :— *Vide* MANDAT.PROCTEURS, leur responsabilité :— *Vide* MANDATAIRE.PROCTEURS *ad lites* :— *Vide* AVOCATS. 1732PRODIGE :— *Vide* INTERDICTION.

PROFESSION RELIGIEUSE, incapacités en résultant. 34

“ registres pour la constater
 70 à 74 |
PROHIBITION D'ALIÉNER, ses effets
 968 |
“ sur quelle cause peut être basée
 969 |
“ quand elle est nulle
 970, 972 |
“ quand équivalant à substitution
 971, 973, 974, 976 |